



LE 1^{ER} MAI 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 1^{er} mai 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Lise Pelletier conseillère

8078-010517 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis avril 2017

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire avril 2017

. Rapport financier 2016

8079-010517 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

8080-010517 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017.

8081-010517 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1700600 à 1700619	190 797,66 \$
Journal des chèques 1700620 à 1700707	128 812,55 \$
Journal des chèques 1700708 à 1700782	163 137,00 \$
Journal des chèques 1700783 à 1700814	93 575,86 \$

8082-010517 **AUTORISATION SIGNATURE QUITTANCE FINALE – TRAVAUX RACCORDEMENT DES BASSINS DE LA SABLÈRE ET PIGNONS-SUR-MONT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la quittance finale.

8083-010517 **REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION AVEC LA VILLE DE QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beupré manifeste son désaccord à une fusion ou un regroupement de l'Office municipal d'habitation de Beupré avec la Ville de Québec.

8084-010517 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2016 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le coût net d'opération et d'immobilisations de l'année 2016 de la station d'épuration des eaux usées est de 571 447 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget net d'opération et d'immobilisations de la station de 2016 est de 613 520 \$,

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le montant prévisionnel 2016 et le coût réel 2016 est donc de 42 073 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

QUE soit remboursée auxdites municipalités la somme de 42 073 \$ (sans taxes) ventilée de la façon suivante :

Municipalité de Saint-Joachim (6,68%) :	2 780 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (21,28%) :	8 944 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (26,26%) :	11 042 \$
Ville de Beaupré (45,78%) :	<u>19 306 \$</u>
Total :	42 073 \$

QUE ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

8085-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2016 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2016, soit 5 375 \$ (réel) au lieu de 8 635 \$ (budget), soit un écart de 3 310 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim du montant de 3 310 \$ sans taxes.

8086-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2016 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit 8 476 \$ (réel) au lieu de 14 180 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 5 705 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim.

8087-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 62 515 \$ (réel) au lieu de 68 424 \$ (budget), soit un écart de

5 909 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de diminuer la quote-part et de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim de la somme de 5 909 \$ (sans taxes).

8088-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le partage d'un écocentre avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 de l'écocentre commun servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 16 793 \$ (réel) au lieu de 9 120 \$ (budget), soit un écart de 7 673 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim l'ajustement de sa quote-part d'un montant total de 7 673 \$ (sans taxes).

8089-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE COMMUN DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 pour le service commun de déneigement servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 292 426 \$ (réel) au lieu de 263 136 \$ (budget), soit un écart de 26 293 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim l'ajustement de sa quote-part basée en partie sur le prorata des kilomètres des voies déneigées d'un montant total de 26 293 \$ (sans taxes).

8090-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE COMMUN DE LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de la bibliothèque avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 pour la bibliothèque commune servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 7 205 \$ (réel) au lieu de 8 640 \$ (budget), soit un écart de 1 435 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser l'ajustement à la Municipalité de Saint-Joachim de sa quote-part 2016 soit le montant de 1 435 \$ sans taxes.

8091-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, PF4 LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, PF4, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2016 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2016, soit 7 483 \$ (réel) au lieu de 15 692 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 8 209 \$ plus taxes.

8092-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR L'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2016 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2016, soit 181 201 \$ (réel) au lieu de 189 916 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 7 963 \$ plus taxes.

8093-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE COMMUN DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2016 sont moindres que les prévisions budgétaires 2016, 83 300 \$ (réel) au lieu de 101 622 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sa quote-part d'un montant total de 18 322 \$ (sans taxes).

8094-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LA PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention de la sécurité incendie entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-

Joachim, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 4 553 \$ (réel) au lieu de 6 285 \$ (budget), soit un écart de 1 731 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Joachim la somme de 1 731 \$ sans taxes.

8095-010517 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LA PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention du service de sécurité incendie entre la Ville de Beupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2016 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2016, soit de 5 529 \$ (réel) au lieu de 7 632 \$ (budget), soit un écart de 2 103 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de rembourser l'ajustement de la quote-part 2016 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de la somme de 2 103 \$ sans taxes.

8096-010517 **FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 263,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 302,37 \$.

8097-010517 **PUBLICITÉ VIVRE SUR LA CÔTE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une ½ page publicité et ½ page texte au tarif spécial de 1 360 \$ plus les taxes dans le cahier spécial « Vivre sur la Côte-de-Beupré » qui sera publié le 21 juin 2017 dans 4 journaux.

8098-010517 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1216**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1216 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour décréter la rue de Fatima Est à sens unique* ».

8099-010517 **CERTIFICAT D'AUTORISATION – PISCINE EN COUR AVANT SECONDAIRE (25, RUE DU SUMAC)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 25, rue du Sumac ont déposé les plans pour une demande d'un certificat d'autorisation pour installer une piscine hors terre, dont une partie serait installée dans la marge de recul avant secondaire;

Attendu que l'immeuble est situé à l'intersection de la rue du Poirier et la piscine, incluant les accessoires (filtreur et chauffe-eau), empièterait sur environ 1,6 mètre dans la cour avant secondaire donnant sur la rue du Poirier;

Attendu qu'en vertu de l'article 135 du Règlement de zonage 1192, une piscine, incluant ses équipements et accessoires hors sol (système de filtration et de chauffage), doit être aménagée et implantée à au moins 6 mètres d'une ligne avant secondaire sans empiéter dans la marge avant secondaire;

Attendu qu'en vertu du chapitre 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1196, les équipements accessoires installés dans la cour avant secondaire d'un terrain d'angle peuvent être autorisés, mais sont assujettis à l'approbation par le conseil suivant les objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation;

Attendu que le principe est de permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant l'implantation des équipements accessoires en cour avant ou dans les cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal ou d'un terrain transversal, tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu, les percées visuelles ou ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la cour arrière est dotée d'une remise, du raccordement électrique, d'une dalle au sol avec un spa, que la largeur de l'emprise de la rue du Poirier par rapport à la bordure de rue est d'environ 2,8 mètres et qu'il s'avère difficile d'implanter la piscine sans qu'elle n'empiète dans la cour avant secondaire;

Attendu qu'il y a la présence d'une haie qui aura pour effet d'atténuer la présence de la piscine en plus de la distance entre la piscine et la bordure de rue sera à plus de 7 mètres;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande pour implanter la piscine, incluant les accessoires (filtreur et chauffe-eau) dans la cour arrière dont une partie empièterait d'au plus 1,8 mètre dans la cour avant secondaire donnant sur la rue du Poirier, comme indiqué sur le plan d'implantation joint à la demande.

8100-010517 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (10, RUE DES AULNES)**

Attendu que Gestion BJBG Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le

développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et sera désignée comme étant le 10, rue des Aulnes;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée s'intègre au cadre bâti du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction suivant les plans déposés.

8101-010517 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (60, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 60, rue des Pignons ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage dont l'immeuble est situé dans le développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont »;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture développée pour le bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du garage suivant les plans déposés.

8102-010517 **PROJET DE RÉNOVATION – 11134, AVENUE ROYALE**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11134, avenue Royale a déposé des esquisses pour une demande de permis pour la rénovation extérieure du bâtiment en agrandissant le 2^e étage au-dessus du toit-terrasse et en remplaçant le revêtement extérieur par du clin de bois;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3 ainsi que le chapitre 5, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères

énoncés dans le règlement et qu'ils assurent le respect du cadre bâti et de l'architecture développé pour le bâtiment quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation suivant les esquisses déposées.

8103-010517 **DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de déposer une demande au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour l'aménagement de la véloroute Marie-Hélène Prémont.

8104-010517 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE VÉHICULE DE MARQUE MERCEDES-BENZ DE TYPE FOURGON 2500 SPRINTER**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 5 avril 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire		Avant taxes	Après taxes
Mercedes-Benz de Québec		54 545,00 \$	62 713,11 \$
Mercedes-Benz de St-Nicolas		57 010,00 \$	65 547,25 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « Mercedes-Benz de Québec» au montant de 62 713,11 \$ incluant les taxes.

8105-010517 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – FEPTU 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour la réfection des infrastructures – FEPTU 2017;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et la firme CIMA+ les documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8106-010517 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION CÔTE DE LA FALAISE**

ATTENDU que la Ville de Beauré a lancé un appel d'offres public concernant la réfection de la côte de la Falaise;

ATTENDU qu'aux termes de l'ouverture des soumissions, les prix soumis avec taxes sont les suivants :

• Groupe Deric :	2 767 731,09 \$
• Construction Polaris Inc. :	2 910 000,00 \$
• Construction Lemay :	3 447 180,45 \$
• Excavations Lafontaine inc. :	3 112 164,00 \$
• Sotraco :	3 077 572,16 \$
• Maxi-Paysage inc. :	3 031 396,53 \$
• Déneigement Daniel Lachance inc. :	2 721 687,05 \$

ATTENDU que tous les prix soumis dépassent largement le prix estimé par les professionnels de la Ville;

ATTENDU que les prix soumis représentent près du tiers du budget annuel de la Ville;

ATTENDU que le Conseil de ville ne dispose pas d'une telle somme dans son fond général et qu'il devra en conséquence faire un emprunt à long terme;

ATTENDU que la Ville a déjà emprunté pour la réalisation de la côte et qu'un nouvel emprunt aurait pour effet d'augmenter directement le fardeau fiscal des contribuables dans une proportion déraisonnable;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public que la Ville ne retienne aucune soumission et qu'elle consulte ses professionnels sur l'opportunité de recommencer le processus d'appel d'offres;

ATTENDU que la Ville a intenté une poursuite en dommages en Cour supérieure pour obtenir le remboursement des coûts, dommages, troubles, ennuis et inconvénients en lien avec l'affaissement de la côte de la Falaise;

ATTENDU que pour une saine gestion des deniers publics et compte tenu des sommes importantes qui doivent être engagées, il est préférable que la Ville attende la fin des procédures judiciaires et qu'elle s'assure de disposer des sommes nécessaires avant de recommencer le processus d'appel d'offres et de réaliser les travaux correctifs requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de rejeter toutes les soumissions reçues et de ne retenir aucune soumission;
- b) d'attendre le dénouement des procédures judiciaires avant de recommencer un processus d'appel d'offres pour faire réaliser les travaux correctifs requis.

8107-010517 **ACHAT DES MEMBRANES GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA**

ATTENDU l'avis d'intention publié sur le SÉAO en janvier 2017;

ATTENDU qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de remplacer 96 modules sur 2 des 3 trains au montant de 150 634 \$ avant taxes.

8108-010517 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS À L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'embauche des étudiants suivants au tarif horaire prévu à la politique salariale :

➤	Alex Roy	7 ^e année
➤	Jean-François Vandal	1 ^{re} année
➤	Patrick Carrier Longchamps	1 ^{re} année
➤	Michael Huot	1 ^{re} année

8109-010517 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaufré désire obtenir des offres pour la caractérisation des eaux usées des villes de Beaufré et Sainte-Anne-de-Beaufré et des Municipalités de Saint-Ferréol-Les-Neiges et de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et la firme TETRA-TECH QI INC. Les documents d'appel d'offres, la grille de pondération et d'évaluation ainsi que l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8110-010517 **MANDAT À BGLA ARCHITECTURE - ÉTUDE ANALYSE DE 5 SITES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme **BGLA ARCHITECTURE** afin de réaliser une étude des 5 sites proposés pour la construction d'une piscine intérieure au coût de 21 000 \$ plus les taxes.

8111-010517 **BAIL AVEC LE CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le bail avec le Club de Kayak Côte-de-Beaufré.

8112-010517 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à procéder à l'affichage d'un poste de préposé à l'entretien pour le service des loisirs.

8113-010517 **MEGA RELAIS MADAME LABRISKI - AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, à circuler sur des voies publiques municipales pour l'évènement cycliste Le Mega Relais Madame Labriski les 16 et 17 septembre 2017.

8114-010517 **DEMANDE ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner le prêt de barricades pour les spectacles des 28, 29 et 30 avril à l'École secondaire du Mont Ste-Anne. Cependant, ils devront s'occuper de leurs installations.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur la constitution, la mission et les pouvoirs du service de sécurité incendie

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Côte de la Falaise;
- Piscine intérieure
- Bail Club kayak
- Travaux du FEPTEU
- Étude de vitesse rue des Érables
- Stratégie maritime du Québec – développement du site

8115-010517 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 53.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale